

Service Domaine Public

Tel : 04.90.71.94.40

Courriel : domainepublic@ville-Cavaillon.fr

Affaire suivie par Sébastien MICHEL

ARRETE N° 2022/.A.T.372
ABROGE L'ARRETE N°2022/681AT
Réglementant le stationnement à l'occasion de la Fête de la Saint Gilles
Avenue Général LECLERC
du mardi 23 août 2022 au jeudi 25 août 2022

Le Maire de Cavaillon,

Vu les Articles L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2121-1, L.2122-1 et L.2122-6 du Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu l'Article R325-14 du Code de la Route,

Vu l'Article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu l'Arrêté Interministériel du 13 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu l'Arrêté du 14 octobre 1963 portant réglementation générale des conditions de circulation et de stationnement sur le territoire de la Commune de Cavaillon, et les arrêtés subséquents,

Vu l'Arrêté n°2002/126 du 12 avril 2002 portant Règlement des fêtes foraines sur le territoire de la commune de CAVAILLON,

Vu l'arrêté municipal 2020/95 du 06 juillet 2020, portant délégation de signature,

Vu l'arrêté municipal 2022/681AT du 12 août 2022,

Considérant qu'il convient de modifier la date de la manifestation,

Sur proposition de Madame la Directrice générale adjointe des services :

ARRETE

Article 1 : L'Arrêté n° 2022/681AT est abrogé.

Article dernier : Madame la Directrice générale adjointe des services, Monsieur le Commandant de Police de Cavaillon, Madame la Responsable de la police municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cavaillon, le 25 AOUT 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale adjointe des services,



Lydie MIEUSSENS

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le : 25 AOUT 2022

Signature si notification